

# rapport relatif aux rémunérations 2020



**Rapport relatif aux rémunérations**

95 Avant-propos

**Éléments clés et principes de la politique de rémunération**

96 1.1 Un système de rémunération simple et transparent

96 1.2 Orientation vers le marché

96 1.3 Orientation vers les performances et la réussite

96 1.4 Égalité salariale

97 1.5 Conscience du risque

97 1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30 %

97 1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction

97 1.8 Réduction de la rémunération

**Compétences dans la détermination de la rémunération**

98 2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration

98 2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction

99 2.3 Règles statutaires

**Éléments de rémunération**

100 3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

102 3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

**Calcul de la rémunération variable**

103 4 Calcul de la rémunération variable

**Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction**

104 5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2020

105 5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération du comité de direction

105 5.3 Objectifs pour l'exercice 2021

**Rémunération approuvée par l'assemblée générale**

106 6.1 Conseil d'administration

106 6.2 Comité de direction

**Rémunération de l'exercice sous revue**

107 7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

109 7.2 Rémunération des membres du comité de direction

111 7.3 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction

**Rapport de l'organe de révision**

112 8 Rapport de l'organe de révision

# Avant-propos

Chères actionnaires, chers actionnaires,

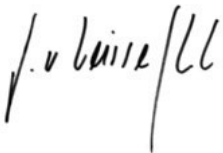
Valiant a maintenu sa politique de rémunération modérée et a continué d'appliquer un système de rémunération facilement compréhensible et transparent durant l'exercice sous revue. Les taux d'approbation des propositions sur les rémunérations à l'assemblée générale du 13 mai 2020 étaient à nouveau élevés, ce qui renforce notre détermination à maintenir notre politique de rémunération.

Au cours du mandat actuel, le conseil d'administration a décidé d'une nouvelle simplification du système de rémunération du conseil d'administration. Il a décidé d'harmoniser les modèles de rémunération des différents comités dès le mandat 2021/2022. Par ailleurs, les honoraires du poste de vice-président seront ajustés au benchmark. Le détail des modèles est présenté dans le tableau 3.1, à la page 100.

« Le conseil d'administration a décidé de simplifier encore le système de rémunération et d'accroître la flexibilité. »

De plus, ce remaniement accroît la flexibilité du système de rémunération des membres du conseil d'administration, ceux-ci pouvant désormais s'assurer auprès de la caisse de pension Valiant ou faire verser leurs honoraires à une personne morale. Aucune de ces possibilités n'entraîne d'augmentation de la rémunération.

Avec ces adaptations, Valiant dispose pour le conseil d'administration d'un système de rémunération simple et moderne, désormais également adapté aux besoins des indépendants et des personnes sans affiliation propre à une caisse de pension.



**Franziska von Weissenfluh**

présidente du comité de nomination et de rémunération

# 1 Éléments clés et principes de la politique de rémunération

## 1.1 Un système de rémunération simple et transparent

Valiant mène une politique de rémunération modérée et applique un système de rémunération simple et transparent. Le système reflète le modèle d'affaires simple et les valeurs de notre banque. Il renonce délibérément à des éléments plus complexes, tels que, par exemple, les plans d'incitation à long terme ou les programmes d'options. Le conseil d'administration est convaincu que la politique de rémunération est adaptée à la stratégie de Valiant et soutient ses objectifs à long terme.

## 1.2 Orientation vers le marché

Valiant est attachée au versement de rémunérations équitables et conformes au marché et se positionne à cet égard dans la partie médiane de la fourchette des établissements financiers comparables. Elle tient compte des évolutions sur le marché du travail et participe régulièrement à des comparaisons salariales.

## 1.3 Orientation vers les performances et la réussite

Valiant mène une politique de rémunération orientée vers les performances et la réussite. Cette politique est une composante de la stratégie du personnel, qui instaure l'environnement correspondant et récompense le succès économique de Valiant.

Le résultat opérationnel, qui est indiqué sous la position du même nom dans les comptes consolidés, constitue la base de mesure de la réussite économique, dont 9 % sont affectés au pool général pour la rémunération variable pour tous les collaborateurs, y compris le comité de direction.

## 1.4 Égalité salariale

Valiant applique le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. L'égalité salariale entre femmes et hommes est régulièrement contrôlée et des mesures sont adoptées si besoin est (voir page 49 pour de plus amples informations).

## 1.5 Conscience du risque

Valiant veille à ce que les différents éléments de rémunération et les critères de mesure et de décision ne constituent pour aucun de ses collaborateurs une incitation à prendre des risques inconsidérés. La rémunération variable des collaborateurs est réduite, voire supprimée, en cas de non-respect des dispositions légales, de l'obligation de diligence ou des directives internes, ainsi qu'en cas de négligence en matière de risques.

## 1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30 %

La rémunération des membres du conseil d'administration se compose d'honoraires fixes et d'une indemnité forfaitaire pour le remboursement de leurs frais. Ils reçoivent 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération variable.

## 1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction

La rémunération variable des membres du comité de direction dépend du résultat opérationnel et se compose d'une part versée en espèces et d'une autre versée sous forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Au total, la rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.

## 1.8 Réduction de la rémunération

Si le groupe enregistre une perte, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires sont également réduits. Si le résultat opérationnel est négatif, les membres du comité de direction ne perçoivent aucune rémunération variable.

# 2 Compétences dans la détermination de la rémunération

Les principes de la politique de rémunération de Valiant ainsi que les compétences en la matière sont fixés dans les statuts de la Valiant Holding SA ainsi que dans les règlements de rémunérations respectifs applicables au conseil d'administration, au comité de direction et aux collaborateurs. Le calcul du pool général pour la rémunération variable est défini dans un règlement ad hoc. Les compétences demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

## 2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration

L'assemblée générale approuve la rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat à venir.

La proposition de rémunération maximale est préparée par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention du conseil d'administration.

## 2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction

L'assemblée générale approuve chaque année la rémunération fixe maximale du comité de direction pour le prochain exercice et la rémunération variable maximale pour l'exercice en cours. Les propositions de rémunération maximale sont préparées par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention du conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixe le montant global de la rémunération du comité de direction ainsi que la rémunération fixe et variable du CEO dans le cadre des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale et sur proposition du comité de nomination et de rémunération, compte tenu de la réalisation des objectifs fixés pour l'entreprise et des objectifs individuels du CEO.

Le CEO soumet une demande au comité de nomination et de rémunération quant à la rémunération fixe et à la rémunération variable des différents membres du comité de direction en tenant compte de la réalisation de leurs objectifs individuels. Après examen au comité et sur la base de sa recommandation, le conseil d'administration statue sur la rémunération fixe et la rémunération variable des membres du comité de direction.

<b>Matrice de compétences décisions de rémunération</b>	<b>CEO</b>	<b>Comité de nomination et de rémunération</b>	<b>Conseil d'administration</b>	<b>Assemblée générale</b>
Rémunération maximale du conseil d'administration	-	P	D	A
Rémunération fixe maximale du comité de direction	-	P	D	A
Rémunération variable maxi-male du comité de direction	-	P	D	A
Rémunération fixe et variable effective du CEO	-	D	A	-
Rémunération fixe et variable effective des membres du comité de direction	D	R	A	-

<sup>D</sup> Demande  
<sup>R</sup> Recommandation  
<sup>A</sup> Approbation  
<sup>P</sup> Préparation

## 2.3 Règles statutaires

Les statuts de la Valiant Holding SA édictent notamment les règles suivantes concernant les rémunérations, les prêts et les crédits.

### **Approbation des rémunérations par l'assemblée générale**

(cf. article 27 des statuts de Valiant Holding SA)

Voir chiffres 2.1 et 2.2 du rapport relatif aux rémunérations.

### **Principes régissant les rémunérations liées aux résultats**

(cf. article 29 des statuts de Valiant Holding SA)

En plus d'une rémunération fixe, une rémunération variable, basée d'une part sur les résultats de l'entreprise et d'autre part sur la réalisation des objectifs fixés, est accordée aux membres du comité de direction. Ces objectifs sont fixés par le conseil d'administration au début de l'année. Le conseil d'administration détermine la pondération des objectifs ainsi que les valeurs cibles, et évalue la réalisation des objectifs au terme de l'exercice annuel. La rémunération variable des membres du comité de direction se compose d'une part versée en espèces et d'une part sous forme d'actions bloquées pour une période de trois ans.

### **Prêts et crédits**

(cf. article 32 des statuts de Valiant Holding SA)

Les prêts et crédits accordés aux membres du comité de direction ainsi qu'à leurs proches ne peuvent dépasser CHF 2 millions au total et doivent correspondre aux critères de solvabilité et de crédibilité appliqués aux tiers par Valiant.

Afin de renforcer encore l'indépendance, le conseil d'administration a décidé qu'aucun nouveau prêt ou crédit ne serait accordé aux membres du conseil d'administration.

# 3 Éléments de rémunération

## 3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

<b>Conseil d'administration</b>			
Honoraires	Honoraires fixes suivant la fonction exercée (président, vice-président, membre) et les contraintes de temps. 70 % des honoraires sont versés en espèces et 30 % sont versés sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans.		
		Honoraires par mandat en CHF	
	Fonction	2020/2021	2021/2022
	Président :	390 000	380 000
	Vice-président :	170 000	140 000
	Membre :	90 000	90 000
	Présidente du comité de nomination et de rémunération :	55 000	50 000
	Membre :	25 000	35 000
	Président du comité stratégique :	50 000	50 000
	Membre :	30 000	35 000
	Présidente du comité d'audit et de risque :	55 000	50 000
	Membre :	35 000	35 000
Indemnités forfaitaires pour le remboursement de frais	Président :	10 000	10 000
	Membre :	5 000	5 000
Prestations complémentaires	Président : véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1 <sup>re</sup> classe		
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.		
Diminution des honoraires	Si le groupe enregistre des pertes, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires du conseil d'administration sont également réduits. L'ampleur de la réduction est fixée en fonction de la situation. Le comité de nomination et de rémunération élabore au moment concerné une recommandation correspondante à l'intention du conseil d'administration dans son ensemble.		
Modalités de versement	Les honoraires sont fixés et versés pour la période allant d'une assemblée générale à l'autre (mandat). Sept douzièmes de l'honoraire sont versés en espèces en novembre. Le montant restant, soit cinq douzièmes, est distribué en avril (sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans et en espèces). Les membres du conseil d'administration ont la possibilité de faire verser leur rémunération à une personne morale.		
Assurance dans la caisse de pension	Les membres du conseil d'administration pour lesquels Valiant est soumise à l'AVS et non encore assurés à titre obligatoire dans le cadre d'une activité professionnelle principale, ou n'exerçant pas d'activité indépendante comme activité professionnelle principale, peuvent se faire assurer auprès de la caisse de pension de Valiant Holding. La rémunération globale d'un membre ne doit pas augmenter suite à l'assurance de la caisse de pension.		

### Informations complémentaires :

- Le conseil d'administration peut décider du versement d'indemnités supplémentaires pour rétribuer la participation à des comités ad hoc ou l'accomplissement de tâches et projets supplémentaires, en fonction de la charge de travail occasionnée, dans un ordre de grandeur correspondant aux montants existants et dans le cadre des rémunérations fixes maximales fixées par l'assemblée générale.
- L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles ils sont liés se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières. Des conditions spéciales pour les collaborateurs ne sont pas accordées.
- En cas de départ en cours de mandat, plus aucune rémunération n'est due aux membres du conseil d'administration à compter de la date de départ. Aucun dédommagement n'est versé pour la durée résiduelle du mandat.
- Le président d'honneur et les anciens membres du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunérations ni autres avantages.
- Les délais de blocage des actions attribuées continuent à s'appliquer même après le départ.



**Benchmarking**

Le conseil d'administration compare chaque année le montant de ses rémunérations avec deux groupes de pairs, comprenant chacun des établissements financiers cotés en Suisse. La composition des groupes de pairs est contrôlée chaque année et, le cas échéant, adaptée. L'objectif de ces comparaisons est de vérifier si la rémunération du conseil d'administration évolue dans la fourchette de ces deux groupes témoins et, donc, dans un cadre approprié. Cela a été le cas, également durant l'exercice 2020. Le premier groupe de pairs comprend des établissements financiers avec une capitalisation boursière similaire (entre CHF 1 et 3 milliards). Le second groupe comprend des établissements financiers cotés en Bourse sans participation substantielle de l'État.

Une entreprise a rejoint le groupe de pairs 1, la Swissquote Group Holding SA. Le groupe de pairs 2 est quant à lui resté inchangé par rapport à l'exercice précédent.

**Indices de référence pour la rémunération  
du conseil d'administration**

Groupe de pairs 1 (capitalisation boursière similaire <sup>1</sup> )	Banque Cantonale de Genève, Banque Cantonale Bernoise, Cembra Money Bank, Liechtensteinische Landesbank, St. Galler Kantonalbank, Swissquote, Vaudoise Assurances, groupe VZ, Banque Cantonale du Valais, Zuger Kantonalbank
Groupe de pairs 2 (sociétés financières sans participation importante de l'État)	Bâloise Group, Bellevue Group, Cembra Money Bank, Helvetia, Hypothekbank Lenzburg, Swissquote, Vaudoise Assurances, Vontobel, groupe VZ

<sup>1</sup> Jour de référence toujours à la mi-année

**Publication**

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont présentées dans le tableau 7.1, page 107. Les actions détenues par les membres du conseil d'administration sont présentées dans l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA, dans le tableau 18, page 171. L'attribution par nombre et par valeur des actions est présentée dans l'annexe des comptes consolidés, dans le tableau 18, page 151.

## 3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

<b>Comité de direction</b>	
Rémunération de base (rémunération fixe)	La rémunération de base correspond au salaire brut annuel fixe défini dans le contrat individuel de travail. La rémunération de base est déterminée selon la fonction, les responsabilités et les performances personnelles.
Compensation forfaitaire des frais	CEO : CHF 24 000 Suppléant CEO : CHF 18 000 Membre du comité de direction : CHF 15 600
Rémunération variable	Rémunération variable versée avec effet rétroactif, en fonction des résultats et des prestations et se composant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part en espèces (70 %) ; versée immédiatement</li> <li>- Part en actions (30 %) ; bloquée pour une durée de trois ans</li> </ul>
Limitation de la rémunération variable	La rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction. Durant l'exercice sous revue, la part de la rémunération variable a constitué entre 28,1 et 40,2 % de la rétribution totale des membres du comité de direction.
Prestations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1<sup>er</sup> classe</li> <li>- Allocation d'entreprise (associée au droit aux allocations familiales légales)</li> <li>- Prestations subobligatoires en matière de prévoyance professionnelle</li> <li>- Primes d'ancienneté</li> <li>- Conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs</li> <li>- Concession d'avoirs Reka</li> </ul>
Délai de résiliation	Le délai de résiliation des rapports de travail pour les membres du comité de direction est de douze mois.
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.
Modalités de versement	La rémunération de base (honoraires fixes) est versée aux membres du comité de direction en tranches mensuelles proportionnelles. Les rémunérations variables sont versées aux membres du comité de direction en avril de l'année suivante.

### Informations complémentaires :

- La procédure relative à la fixation de la rémunération du CEO et des membres du comité de direction est énoncée au chapitre 2, chiffre 2.2 page 98.
- Les délais de blocage des actions attribuées conservent leur validité même après le départ.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant possède une participation supérieure à 50 %, sont intégralement perçues par Valiant.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant a des participations jusqu'à 50 %, sont perçues par les mandataires à concurrence d'un montant total annuel de CHF 30 000 (honoraires et jetons de présence cumulés pour tous les mandats exercés). Les sommes excédant cette limite doivent être remises à Valiant.

### Benchmarking

Pour les rémunérations des membres du comité de direction, des comparaisons avec des fonctions similaires auprès d'autres établissements financiers sont effectuées au cas par cas, en particulier en cas de nouvelles embauches. Par contre, aucun benchmarking général n'existe. Valiant publie les rémunérations individuelles de tous les membres du comité de direction.

### Publication

Les rémunérations des membres du comité de direction figurent dans le tableau 7.2, page 109. Les prêts et crédits au comité de direction figurent dans le tableau 7.3, page 111. Les membres du comité de direction bénéficient, comme tous les autres collaborateurs, des conditions spéciales usuelles du secteur. Les crédits sont octroyés selon les critères applicables à des tiers. Les actions détenues par les membres du comité de direction sont présentées dans l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA, dans le tableau 18, page 171. L'attribution par nombre et par valeur des actions est présentée dans l'annexe des comptes consolidés, dans le tableau 18, page 151.

# 4 Calcul de la rémunération variable

Le système de rémunération de Valiant applique les mêmes principes aux membres du comité de direction qu'aux collaborateurs. Ainsi, tous les collaborateurs de Valiant peuvent bénéficier d'une rémunération variable en fonction du résultat opérationnel et de l'évaluation de la performance personnelle. Cela ne s'applique pas aux collaborateurs en cours de formation ni aux salariés sous contrat à durée déterminée et/ou rémunérés à l'heure.

Le résultat opérationnel qui, dans les comptes consolidés, est indiqué sous la position du même nom constitue la base de calcul du pool général pour la rémunération variable. Le résultat opérationnel a également été défini comme base de mesure, car il n'est pas influencé par les produits et charges extraordinaires ainsi que par les variations des réserves pour risques bancaires généraux, contrairement au bénéfice consolidé. 9 % du résultat opérationnel sont alloués au pool général pour la rémunération variable.

Lorsque le résultat opérationnel est négatif durant un exercice, aucun pool général n'est constitué durant cette année, et l'ensemble des collaborateurs, y compris les membres du comité de direction, ne perçoivent aucune rémunération variable.

Pour l'exercice 2020, le pool général pour la rémunération variable s'élève à CHF 13,2 millions, dont, prestations sociales comprises, CHF 1,58 million (contre : CHF 1,65 million l'exercice précédent) pour le comité de direction.

---

## Rémunération variable 2020

Résultat opérationnel 2020	CHF 147,0 millions
dont 9 % <sup>1</sup>	CHF 13,2 millions

---

## Rémunération variable 2019

Résultat opérationnel 2019	CHF 142,9 millions
dont 9 % <sup>1</sup>	CHF 12,9 millions

<sup>1</sup> Pool général de rémunération variable pour tous les collaborateurs, y c. les membres du comité de direction

# 5 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

Dans un souci de transparence, Valiant présente la réalisation des objectifs et les objectifs du comité de direction dans un chapitre séparé depuis 2017. Pour des questions de concurrence, certaines valeurs (taux en pourcentage et montants) ne sont pas divulguées.

## 5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2020

Le conseil d'administration a fixé des objectifs élevés au comité de direction pour l'exercice 2020. Le CEO informe chaque trimestre le conseil d'administration de l'état de réalisation des objectifs. En janvier 2021, le comité de nomination et de rémunération et le CEO ont procédé à une évaluation du degré de réalisation des objectifs pour l'exercice 2020. L'évaluation a été soumise au conseil d'administration pour discussion et prise de décision.

Le conseil d'administration a jugé que le comité de direction avait généralement dépassé les objectifs élevés fixés pour l'exercice 2020. Par ailleurs, la pandémie de coronavirus a été parfaitement maîtrisée. La réalisation des objectifs est explicitée dans le tableau ci-dessous.

### Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2020 (évaluation de la réalisation des objectifs par le conseil d'administration)

Objectifs financiers		Objectifs dépassés
<p>En début d'exercice, le conseil d'administration a fixé des objectifs pour les principaux chiffres-clés financiers, qui ont été évalués une fois l'exercice terminé.</p> <p>Pour l'exercice 2020, les objectifs suivants ont été fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéfice consolidé à hauteur de celui de l'exercice précédent</li> <li>- Maintien du résultat des opérations d'intérêts</li> <li>- Croissance des prêts de 3 à 4 %</li> <li>- Maintien du résultat des opérations de commissions et des prestations de service</li> </ul> <p>En outre, des objectifs ont été fixés pour le développement des avoirs clientèle et des valeurs de dépôt.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéfice consolidé légèrement supérieur à l'exercice précédent (+ 0,7 %)</li> <li>- Augmentation du résultat brut et net des opérations d'intérêts (respectivement + 5,0 % et + 2,3 %)</li> <li>- Croissance des prêts de 4,3 %</li> <li>- Résultat juste maintenu dans les opérations de commissions et les prestations de service (- 0,9 %)</li> <li>- Objectif d'avoirs clientèle (valeurs de dépôt comprises) dépassé</li> </ul>
Objectifs de fond		Objectifs bien atteints
<p>Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2020. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.</p>		
Secteurs	Objectifs	
Stratégie	Mise en œuvre de la stratégie 2020-2024 selon les plans	- La mise en œuvre de la stratégie 2020-2024 est sur la bonne voie.
Clients	Satisfaction des clients (Net Promoter Score)	- Les bons résultats en matière de satisfaction des clients ont encore été améliorés.
Collaborateurs	Mise en œuvre de mesures à la suite de l'enquête sur la satisfaction des collaborateurs	- Les mesures définies ont été réalisées.
<b>Évaluation globale par le conseil d'administration</b>		<b>Les objectifs élevés ont été généralement dépassés</b>

## 5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération du comité de direction

Compte tenu du résultat opérationnel, le pool général pour la rémunération variable est supérieur de 2,9 % à celui de l'an dernier (voir chapitre 4). Le montant disponible pour la rémunération variable du comité de direction diminue de 4,3 % suite aux effets non récurrents du changement au niveau du poste du CEO l'année précédente. Apuré de ces effets, le montant total pour le comité de direction a enregistré une hausse de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent. La rémunération variable individuelle des membres du comité de direction est fixée en tenant compte de l'évaluation de la performance et de la rémunération globale. Elle varie donc en conséquence. Le montant maximum approuvé par l'assemblée générale n'est pas atteint.

## 5.3 Objectifs pour l'exercice 2021

Chaque année en automne, le comité de direction soumet des propositions d'objectifs pour le prochain exercice au comité de nomination et de rémunération. Le comité discute des objectifs avec le CEO, procède à d'éventuelles adaptations et les soumet au conseil d'administration pour décision. Le conseil d'administration évalue la proposition du comité et édicte en définitive les objectifs. Le conseil d'administration a fixé les objectifs ambitieux suivants au comité de direction pour l'exercice 2021.

### Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2021

#### Objectifs financiers

Pour l'exercice 2021, le conseil d'administration définit les objectifs suivants pour les principaux chiffres-clés :

- Bénéfice consolidé à hauteur de celui de l'exercice précédent
- Maintien du résultat des opérations d'intérêts
- Croissance des prêts > 3 %
- Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service 3 %

En outre, des objectifs ont été fixés pour le développement des avoirs clientèle et des valeurs de dépôt.

#### Objectifs de fond

Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2021. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.

Secteurs	Objectifs
Stratégie	Mise en œuvre de la stratégie 2020-2024 selon les plans
Clients	Satisfaction des clients (Net Promoter Score)
Collaborateurs	Maintien des valeurs de satisfaction des collaborateurs

# 6 Rémunération approuvée par l'assemblée générale

L'assemblée générale a approuvé les propositions relatives à la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité de direction (voir chapitre 2). Les montants des rémunérations maximums approuvées et des rémunérations effectives versées pour l'exercice 2020 et la période de mandat 2019/2020 figurent dans les tableaux ci-dessous.

## 6.1 Conseil d'administration

Rémunération du conseil d'administration	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2019/2020	16.05.2019	1 670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2019/2020		1579
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2020/2021	13.05.2020	1 670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2020/2021		n/a <sup>1</sup>

<sup>1</sup> La rémunération effective versée au conseil d'administration durant le mandat 2020/2021 (jusqu'au 19 mai 2021) sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2021.

## 6.2 Comité de direction

Rémunérations fixe et variable approuvées et effectives pour l'exercice 2020	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2020	16.05.2019	3 000
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2020		2949
Rémunération maximale variable du comité de direction pour l'exercice 2020	13.05.2020	1 750
Rémunération variable effective du comité de direction pour l'exercice 2020		1576

Rémunération fixe maximale approuvée pour l'exercice 2021	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2021	13.05.2020	3 050
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2021		n/a <sup>1</sup>

<sup>1</sup> La rémunération fixe effective versée au comité de direction durant l'exercice 2021 sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2021.

# 7 Rémunération de l'exercice sous revue

## 7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

### Rémunération par exercice

2020

	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions <sup>1</sup> en milliers de CHF	Prestations sociales <sup>2</sup> en milliers de CHF	Prestations en nature <sup>3</sup> en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président <sup>4</sup>	244	34	60	–	338
Jürg Bucher, président <sup>5</sup>	52	133	20	3	208
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	27	–	220
Barbara Artmann, membre	79	34	16	–	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	85	43	18	–	146
Maya Bundt, membre	76	34	16	–	126
Nicole Pauli, membre	95	41	20	–	156
Ronald Trächsel, membre <sup>6</sup>	66	–	10	–	76
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	20	–	156
<b>Total</b>	<b>927</b>	<b>418</b>	<b>207</b>	<b>3</b>	<b>1555</b>

2019

	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions <sup>1</sup> en milliers de CHF	Prestations sociales <sup>2</sup> en milliers de CHF	Prestations en nature <sup>3</sup> en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Jürg Bucher, président	310	134	49	7	500
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	26	–	219
Barbara Artmann, membre	79	34	16	–	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	98	43	19	–	160
Maya Bundt, membre	79	34	16	–	129
Markus Gygax, membre <sup>7</sup>	66	–	10	–	76
Nicole Pauli, membre	93	36	18	–	147
Othmar Stöckli, membre <sup>8</sup>	16	41	7	–	64
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	19	–	155
<b>Total</b>	<b>971</b>	<b>421</b>	<b>180</b>	<b>7</b>	<b>1579</b>

<sup>1</sup> Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

<sup>2</sup> Les prestations sociales comprennent les contributions de l'employeur et de l'employé pour l'AVS/AI/APG, l'AC, la CAF et la caisse de pension, dans la mesure où le membre du conseil d'administration peut bénéficier d'une prévoyance professionnelle avec la caisse de pension de Valiant Holding.

<sup>3</sup> Part privée véhicule de fonction

<sup>4</sup> À partir de l'assemblée générale du 13 mai 2020

<sup>5</sup> Jusqu'à l'assemblée générale du 13 mai 2020. / Pour son départ, Valiant a offert à Jürg Bucher deux tableaux d'une valeur totale de 16 100 CHF.

<sup>6</sup> À partir de l'assemblée générale du 13 mai 2020

<sup>7</sup> À partir de l'assemblée générale du 16 mai 2019

<sup>8</sup> Jusqu'à l'assemblée générale du 16 mai 2019

## Rémunération par mandat

Présentation de la rémunération du conseil d'administration  
pour le mandat 2019/2020<sup>1</sup>

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions <sup>2</sup> en milliers de CHF	Prestations sociales <sup>3</sup> en milliers de CHF	Prestations <sup>4</sup> en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Jürg Bucher, président <sup>5</sup>	309	133	52	7	501
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	27	–	220
Barbara Artmann, membre	79	34	16	–	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	98	43	20	–	161
Maya Bundt, membre	79	34	16	–	129
Markus Gygax, membre	79	34	16	–	129
Nicole Pauli, membre	95	41	19	–	155
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	19	–	155
<b>Total</b>	<b>969</b>	<b>418</b>	<b>185</b>	<b>7</b>	<b>1579</b>

Présentation de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat 2018/2019<sup>6</sup>

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions <sup>2</sup> en milliers de CHF	Prestations sociales <sup>3</sup> en milliers de CHF	Prestations <sup>4</sup> en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Jürg Bucher, président	310	134	49	7	500
Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	26	–	219
Barbara Artmann, membre	79	34	16	–	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	98	43	19	–	160
Maya Bundt, membre	79	34	16	–	129
Nicole Pauli, membre	82	36	16	–	134
Othmar Stöckli, membre	95	41	19	–	155
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	19	–	155
<b>Total</b>	<b>973</b>	<b>421</b>	<b>180</b>	<b>7</b>	<b>1581</b>

<sup>1</sup> Les versements des rémunérations pour le mandat 2019/2020 (du 17 mai 2019 au 13 mai 2020) ont eu lieu en novembre 2019 et avril 2020. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

<sup>2</sup> Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales.

<sup>3</sup> Les prestations sociales comprennent les cotisations de l'employeur et des employés pour l'AVS/AI/AC/APG et CAF.

<sup>4</sup> Part privée véhicule de fonction

<sup>5</sup> Pour son départ, Valiant a offert à Jürg Bucher deux tableaux d'une valeur totale de 16 100 CHF.

<sup>6</sup> Les versements des rémunérations pour le mandat 2018/2019 (du 23 mai 2018 au 16 mai 2019) ont eu lieu en novembre 2018 et avril 2019. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.



## 7.2 Rémunération des membres du comité de direction

### Rémunération par exercice

2020

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions <sup>1</sup> en milliers de CHF	Prestations en nature <sup>2</sup> en milliers de CHF	Prestations de prévoyance <sup>3</sup> en milliers de CHF	Total <sup>4</sup> en milliers de CHF
Ewald Burgener, CEO	374	297	128	9	393	1 201
Martin Vogler	266	142	61	8	255	732
Stefan Gempeler	225	148	64	9	212	658
Hanspeter Kaspar	269	106	46	9	186	616
Marc A. Praxmarer	228	122	53	9	238	650
Christoph Wille	228	152	66	9	213	668
<b>Total</b>	<b>1 590</b>	<b>967</b>	<b>418</b>	<b>53</b>	<b>1 497</b>	<b>4 525</b>

2019

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions <sup>1</sup> en milliers de CHF	Prestations en nature <sup>2</sup> en milliers de CHF	Prestations de prévoyance <sup>3</sup> en milliers de CHF	Total <sup>4</sup> en milliers de CHF
Markus Gygax, CEO jusqu'au 16.5.2019	119	205	–	–	149	473
Ewald Burgener, CEO à partir du 17.5.2019	336	244	106	9	336	1 031
Martin Vogler	261	142	61	8	243	715
Stefan Gempeler	217	148	64	9	203	641
Hanspeter Kaspar, CFO à partir du 1.10.2019	69	30	13	1	43	156
Serge Laville, CFO a. i. 17.5.2019 au 30.9.2019	84	36	16	3	59	198
Marc A. Praxmarer	231	115	50	9	235	640
Christoph Wille	220	152	66	9	204	651
<b>Total</b>	<b>1 537</b>	<b>1 072</b>	<b>376</b>	<b>48</b>	<b>1 472</b>	<b>4 505</b>

<sup>1</sup> Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

<sup>2</sup> Part privée véhicule de fonction

<sup>3</sup> Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire

<sup>4</sup> Durant l'exercice 2020, deux membres du comité de direction ont perçu une rémunération de CHF 59 422.50 au total au titre de mandats exercés au sein d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant n'a aucune participation ou une participation inférieure à 50 %. Durant l'exercice 2019, deux membres du comité de direction ont reçu CHF 58 845.00 pour la même raison.

**Présentation de la rémunération variable du comité de direction**2020<sup>1</sup>

	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance <sup>2</sup> en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	967	418	–	191	1 576

2019

	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance <sup>2</sup> en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 072	376	–	199	1 647

<sup>1</sup> La rémunération variable pour l'exercice 2020 est versée en avril 2021, mais est présentée dans le présent rapport relatif aux rémunérations.

<sup>2</sup> Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP et les frais de gestion AVS

**Présentation de la rémunération fixe du comité de direction**

2020

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance <sup>1</sup> en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 590	53	1 306	2 949

2019

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance <sup>1</sup> en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 537	48	1 273	2 858

<sup>1</sup> Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire

## 7.3 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction

### Conseil d'administration

Afin de renforcer encore l'indépendance, le conseil d'administration a décidé en 2018 qu'aucun nouveau prêt ou crédit ne serait accordé aux membres du conseil d'administration. Au 31 décembre 2020, aucun prêt ni crédit aux membres du conseil d'administration ou à leurs proches n'était en cours (au 31.12.2019 : aucune position).

### Comité de direction

	2020		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
<b>Comité de direction<sup>1,2</sup></b>			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Hanspeter Kaspar	1 300	–	1 300
<b>Total comité de direction</b>	<b>3 450</b>	<b>0</b>	<b>3 450</b>

	2019		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
<b>Comité de direction<sup>1,2</sup></b>			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Hanspeter Kaspar	1 300	–	1 300
<b>Total comité de direction</b>	<b>3 450</b>	<b>0</b>	<b>3 450</b>

<sup>1</sup> Les membres du comité de direction bénéficient des conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs.

<sup>2</sup> Aucun octroi de crédit n'a été effectué à des personnes proches à des conditions non conformes à la pratique du marché.

# 8 Rapport de l'organe de révision



## Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale Valiant Holding SA

Lucerne

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Valiant Holding SA (pages 96 à 111) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

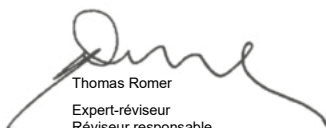
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Valiant Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Qualifizierte elektronische Signatur - Schweizer Recht

Lucerne, le 15 mars 2021



Andreas Aebersold  
Expert-réviseur

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne  
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.